

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**POUR CAUSE DE TRAVAUX**

Référence : 250926.1 POL-CIRC

**Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;**

**VU le Code de la Route ;**

**VU le Code de la voirie routière ;**

**CONSIDÉRANT** la demande de travaux d'espaces verts – élagage d'un pin parasol – place Merlot à BRAX (31490) par l'entreprise JAEN ESPACE VERT sise 18 rue de Lomagne 31490 LEGUEVIN

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

**VU l'intérêt général ;**

**ARRETE :**

Article 1 : **Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, de 08h00 à 17h00**, l'entreprise **JAEN ESPACE VERT** est autorisée à procéder à l'élagage d'un pin parasol situé place du Merlot à BRAX (31490).

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 1 jour.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation : La circulation pourra être interrompue temporairement à plusieurs reprises dans la journée.
- cheminement piétonnier : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- stationnement : Stationnement interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 26 septembre 2025

**Le Maire,  
Thierry ZANATTA**